



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpelier, tenue à la mairie le 6 mai 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

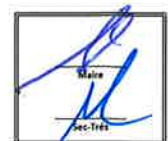
Monsieur Bernard Riopel	Monsieur Victor Boulay	Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Diane Thibault	Monsieur Pier-Carl Bédard	Madame Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
 - 1.4 Avis de motion – Projet de règlement 02-2019 sur le traitement des élus municipaux
 - 1.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2019
 - 1.6 Appui à la Municipalité de Ripon - réfection de la route 321
 - 1.7 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Formation - La Gestion intégrée des documents : un virage incontournable dans les municipalités d'aujourd'hui
 - 2.3 Autorisation d'embauche de journaliers - Postes temporaires sur appel au Service des travaux publics pour la période estivale
 - 2.4 Autorisation d'embauche d'un journalier avec le programme de subvention salariale du centre local d'emploi (CLE)
 - 2.5 Autorisation de signature – Demande d'aide financière « Emploi d'été Canada »



- 2.6 Questions du public
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Embauche d'un aide pompier à temps partiel
 - 3.3 Projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers
 - 3.4 Questions du public
- 4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Offre de contrat entre le ministère des Transports (MTQ) et la Municipalité de Montpellier pour le balayage mécanisé de la route 315 entre la rue Marie et le chemin du Crique-à-la-Roche
 - 4.3 Questions du public
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Questions du public
- 7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Autorisation de tenir l'activité *Festiv'Arts* sur la rue Principale
 - 7.2 Demande de permis au Ministère des Transports pour Événement *Festiv'Arts*
 - 7.3 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire – Ligue de dards
 - 7.4 Autorisation de paiement – Versement au sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche
 - 7.5 Abrogation de la résolution 2019-04-112 – pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA)
 - 7.6 Pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA)
 - 7.7 Demande d'emprunt de matelas gonflables
 - 7.8 Questions du public
- 8. AFFAIRES NOUVELLES



9. DIVERS
 - 9.1 Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation des loisirs de Papineau – GALA RECONNAISSANCE
 - 9.2 Questions du public
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Rue Carrière
 - 10.2 Remerciement
 - 10.3 Conditions routières – lac Vert
 - 10.4 Tronçon nord rue des Trembles
 - 10.5 Réfection et amélioration de la chaussée rue des Chênes
 - 10.6 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2019-05-114

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le(s) point(s) suivant(s) :

9.1 Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation des loisirs de Papineau – GALA RECONNAISSANCE

ET en retirant le point suivant :

3.2 Embauche d'un aide pompier à temps partiel

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

2019-05-115

Il est proposé par monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité.



1.4 Avis de motion – Projet de règlement 02-2019 sur le traitement des élus municipaux

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal du Québec, Monsieur le Maire, Stéphane Séguin présente et procède au dépôt, en cette séance du 6 mai 2019, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal.

Le règlement modifiera l'article 3 et par conséquent l'article 8 visant la rémunération de base annuelle et l'allocation de dépense du maire et celle des conseillers :

RÉMUNÉRATION ANNUELLE		
	Rémunération actuelle	Rémunération projetée
Maire	12 307 \$	13 040 \$
Conseillers	5 493 \$	6 226 \$

ALLOCATION DE DÉPENSES		
	Rémunération actuelle	Rémunération projetée
Maire	6 154 \$	6 520 \$
Conseillers	2 747 \$	3 113 \$

1.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2019

2019-05-116

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier en date du 31 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve tel que déposé l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

1.6 Appui à la Municipalité de Ripon - réfection de la route 321

2019-05-117

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des investissements routiers 2019-2021, le ministère des Transports du Québec a prévu un projet d'asphaltage de la route 321, à partir de la route 317 jusqu'à l'entrée de la municipalité de Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'asphaltage devaient d'abord être exécutés à l'automne 2018, mais qu'ils ont été reportés à la prochaine période estivale 2019 juin à août, laquelle représente également la période la plus achalandée de l'année sur cette route touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet échéancier de réalisation des travaux est totalement inconcevable étant donné le grand nombre d'utilisateurs de cette route durant cette période touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la route 321 se veut la porte d'entrée d'une région ayant un profil essentiellement touristique, ce qui peut certainement être désolant pour les municipalités du nord de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil endosse la démarche de la municipalité de Ripon et s'adresse également à la Direction générale de l'Outaouais du ministère des Transports du Québec afin que les travaux d'asphaltage prévus en période estivale 2019 sur la route 321 soient complétés avant le début des vacances de la construction, le 21 juillet prochain;

QUE retarder davantage ces travaux serait contraire au respect que les municipalités du nord de la Petite-Nation s'attendent de la part du gouvernement, alors que la saison estivale est celle où elles accueillent des milliers de villégiateurs, touristes et visiteurs;

QU'UNE copie de la présente résolution soit acheminée à la Commission du Transport de la MRC de Papineau, aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Papineau, à la Fédération Outaouais-Laurentides de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ainsi qu'à monsieur Mathieu Lacombe, Député de Papineau, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Municipalité de Ripon



1.7 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2019-05-118

Il est proposé par madame Ghislaine Jean

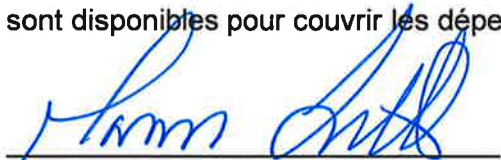
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2019-05.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 mars au 27 avril 2019 totalisant 197 535,85 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019, totalisant 50 440,85 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Formation - La Gestion intégrée des documents : un virage incontournable dans les municipalités d'aujourd'hui

2019-05-119

CONSIDÉRANT la formation *La Gestion intégrée des documents : un virage incontournable dans les municipalités d'aujourd'hui* ayant lieu le 8 mai prochain à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation pour Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe afin de comprendre et mettre en place le bon fonctionnement des archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de quatre cents soixante-cinq dollars (465 \$) plus les taxes applicables par participante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de Madame Manon Lanthier et Madame Priscilla Maurice à cette formation;

QUE ce conseil entérine le paiement des factures no 1014666 et no 1014668;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Autorisation d'embauche de journaliers - Postes temporaires sur appel au Service des travaux publics pour la période estivale

2019-05-120

Considérant que les travaux de voirie municipale et d'entretien sur le territoire de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'embauche de journaliers au poste temporaire sur appel au service des Travaux publics pour la période estivale;

ET QUE ces postes soient rémunérés selon le taux horaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Autorisation d'embauche d'un journalier avec le programme de subvention salariale du centre local d'emploi (CLE)

2019-05-121

CONSIDÉRANT QU'il y a différents projets pour des travaux prévus dans les secteurs de la voirie et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été acceptée pour une subvention du Centre local d'emploi (CLE) pour l'embauche d'une personne admissible pour le programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour le début des travaux sont très courts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire la demande auprès du Centre local d'emploi de Papineauville pour l'embauche d'une personne en attente de travail ou prestataire d'assurance chômage ou d'assistance sociale pour les secteurs de la voirie et des loisirs et ce, dans le cadre d'une subvention d'Emploi-Québec :

Secteur	Nbre/postes	Nbre/semaines	Nbre/d'heures	Salaire
Voirie municipale et loisirs	1	26	35	3.13 \$ de plus que le salaire minimum



ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire publier l'annonce dans le journal Les 2 Vallées et Emploi-Québec en ligne pour combler ledit poste, de faire les entrevues des candidats retenus et de faire leurs recommandations au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Autorisation de signature – Demande d'aide financière « Emploi d'été Canada »

2019-05-122

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a déposé une demande d'aide financière auprès du programme « Emplois d'été Canada » et que celle-ci a été accordée;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est pour l'embauche d'un étudiant afin de réaliser une campagne de sensibilisation afin de réduire la quantité de déchets produite annuellement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Montpellier le protocole d'entente et tous les documents nécessaires reliés à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

2.6 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois d'avril 2019.

3.2 Embauche d'un aide pompier à temps partiel

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

3.3 Projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers

2019-05-123

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec, ainsi que l'article 468 faisant référence à la Loi sur les cités et villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 18 juin 2019;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Montpellier confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec;



QUE le Conseil de la municipalité de Montpellier autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'avril 2019.

4.2 Offre de contrat entre le ministère des Transports (MTQ) et la Municipalité de Montpellier pour le balayage mécanisé de la route 315 entre la rue Marie et le chemin du Crique-à-la-Roche

2019-05-124

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre aux municipalités qui le désirent la possibilité de faire elles-mêmes le balayage des routes qui sont à l'entretien du ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de cinq cent trente et un dollars et deux cents (531,02 \$);

CONSIDÉRANT QUE lorsque le ministère effectue lui-même le balayage des rues, le balayage se fait à une date tardive avant le début de l'été et lorsque la municipalité effectue elle-même le balayage des rues les travaux se font plus rapidement;

EN CONSÉQUENCE :

Il proposé par monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre faite par le ministère des Transports relativement au balayage de la chaussée des routes qui sont sous l'entretien du ministère au montant de cinq cent trente-un dollar et deux cents (531,02 \$) annuellement pour l'année 2019;

QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Montpellier à signer le contrat d'approvisionnement et contrat de nature technique.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Daniel Hubert, Service d'exploitation, Centre de services de Papineauville

4.3 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois d'avril 2019.

6.2 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Autorisation de tenir l'activité *Festiv'Arts* sur la rue Principale

2019-05-125

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partenaire avec l'Association des Loisirs de Montpellier pour l'événement *Festiv'Arts*, édition 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est un événement très important pour l'ensemble de notre communauté et nos commerçants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la tenue de l'activité Festiv'Arts, édition 2019 qui se déroulera du 1^{er} au 4 août 2019 sur la rue Principale de son territoire;

QUE l'Association des Loisirs de Montpellier se conforme aux normes du Ministère des Transports du Québec en ce qui concerne les règlements d'affichage requis;

ET QUE la Municipalité confirme qu'il n'y a pas de règlement interdisant un tel événement sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Demande de permis au Ministère des Transports pour Événement Festiv'Arts

2019-05-126

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partenaire de l'activité Festiv'Arts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du « Petit train » et qu'elle assure le transport requis lors de l'activité;

CONSIDÉRANT QU'un stationnement incitatif est offert aux visiteurs à la Mairie et au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Festiv'Arts désire assurer le transport des visiteurs à mobilité réduite et aux familles;

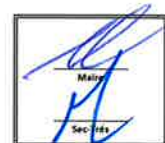
CONSIDÉRANT QUE nous voulons assurer une certaine fluidité sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la Municipalité présente une demande de permis d'événement spéciaux afin de faire circuler le « Petit train » lors de l'événement Festiv'Arts de Montpellier qui se tiendra du 1^{er} au 4 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.



7.3 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire – Ligue de dards

2019-05-127

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 17 avril par Madame Suzanne Allaire, responsable de la ligue de dards demandant la gratuité de la grande salle du centre communautaire les lundis de 13 h 30 à 15 h à compter de septembre 2019 jusqu'à avril 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la gratuité de la grande salle du centre communautaire à Madame Suzanne Allaire, responsable de la ligue de dards.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Madame Suzanne Allaire

7.4 Autorisation de paiement – Versement au sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche

2019-05-128

CONSIDÉRANT QU'un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) a été accordé à Loisirs Plein Air Lac Croche lors du budget 2019 pour ses activités et sa gestion;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 17 avril 2019, demandant le versement de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) à sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Madame Ghislaine Jean
Finances (N/GL: 02 70190 970)

7.5 Abrogation de la résolution 2019-04-112 – pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA)

2019-05-129

Il est proposé par madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2019-04-112 - *pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA).*

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA)

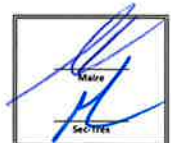
2019-05-130

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructure Municipalité Amie Des Aînées pour le projet *Maison du Citoyen*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du Programme d'infrastructure Municipalité Amie des Aînées et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'applique;

CONSIDÉRANT QUE si la candidature de la Municipalité est retenue, elle s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des infrastructures visées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles à l'aide financière associée à ses projets si elle obtient l'aide financière, incluant tout dépassement de coûts;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet *Maison du Citoyen*.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Manon

7.7 Demande d'emprunt de matelas gonflables

2019-05-131

CONSIDÉRANT la demande reçue le 21 mars dernier de la part de la municipalité de Namur, demandant à la municipalité de Montpellier d'emprunter vingt-cinq (25) matelas gonflables du 4 au 8 juillet prochain dans le cadre des Fêtes Namuroises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Périard

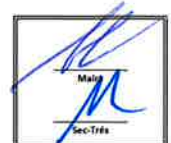
ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le prêt de vingt-cinq (25) matelas gonflables à la municipalité de Namur.

Adoptée à l'unanimité.

7.8 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier à l'ordre du jour.



9. DIVERS

9.1 Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation des loisirs de Papineau – GALA RECONNAISSANCE

2019-05-132

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation des loisirs de Papineau le jeudi 23 mai 2019 à Thurso;

CONSIDÉRANT la nouvelle formule qui combine l'AGA ainsi que le gala reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'activité *Plaisirs d'hiver* qui a eu lieu le 16 février dernier au centre récréotouristique du lac Croche les membres de l'Association des loisirs de Montpellier et ses bénévoles seront honorés lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat de 19 billets pour l'AGA et le gala reconnaissance de la Corporation des loisirs de Papineau au coût de vingt dollars (20 \$) chacun.

Adoptée à l'unanimité.

Finances (N/GL: 02 11010 310)

9.2 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Rue Carrière

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 29 avril 2019 de la part de Monsieur André Carrière concernant l'avenir de la rue Carrière.

10.2 Remerciement

Nous accusons réception d'un mot de remerciement de la part de Madame Judith Larin désirant remercier les personnes qui ont contribué à alléger le fardeau des citoyens lors de la crue printanière.



10.3 Conditions routières – lac Vert

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 19 avril dernier de la part de Madame Colette Martin concernant leur inquiétude des conditions routières au Lac-Vert. Cette demande sera transmise au Comité de voirie.

10.4 Tronçon nord rue des Trembles

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 23 avril dernier de la part de Monsieur Claude L'Allier désirant rappeler aux membres du conseil son intérêt à reprendre le tronçon Nord de la rue des Trembles si la Municipalité n'a pas l'intention de garder le chemin public.

10.5 Réfection et amélioration de la chaussée rue des Chênes

Nous accusons réception d'une demande reçue le 27 avril dernier de la part de Monsieur Luigi Ingenito demandant des réfections et des améliorations des chaussées à l'angle Duquette et des Chênes. Cette demande sera transmise au Comité de voirie.

10.6 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE


2019-05-133

Il est proposé par monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.